

**COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE  
DES DECISIONS DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES  
DE L'ANNEE 2020**

**Conseil communautaire du 13/04/2021**

*Ordre du jour :*

- 1 – Approbation du Compte Administratif 2020 du budget annexe SPANC**
- 2 - Vote du Compte de Gestion du budget annexe SPANC**
- 3 – Approbation du Compte Administratif 2020 du budget annexe Economie**
- 4 – Vote du Compte de Gestion du budget annexe Economie**
- 5 – Vote des taux d'imposition 2021**
- 6 – Affectation de résultat**
- 7 – Vote du budget primitif 2021 du budget général**
- 8 – Questions diverses**

*Nota :*

*Les points à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une délibération sont indiqués en gras. Les délibérations présentées ci-dessous sont un extrait des actes. Le texte intégral des actes peut être consulté au siège de la Communauté de communes dans les registres annuels des délibérations.*

**Délibération n°2021/061BIS : Approbation du Compte Administratif 2020 du budget annexe du SPANC**

Le Conseil communautaire, après avoir étudié le Compte Administratif 2020, chapitre par chapitre et article par article et après l'avoir rapproché du Compte de Gestion établi par Monsieur le Percepteur de Barjols :

- **APPROUVE** pour l'exercice 2020, le compte administratif du budget annexe du SPANC qui s'établit comme suit :

<b>RECETTES NETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>90 270.00 €</b>
<b>RECETTES NETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>28 707.62 €</b>
<b>DEPENSES NETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>89 168.01 €</b>
<b>DEPENSES NETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 193.60 €</b>

Soit un résultat d'exploitation pour l'exercice 2020 de **+ 1 101.99€** et un résultat d'investissement pour l'exercice 2020 de **+ 26 514.02€**.

Conformément au tableau transmis à Monsieur le Sous-préfet de BRIGNOLES.

**Délibération n°2021/062 : Approbation du Compte de Gestion 2020 du budget annexe du SPANC**

Le Conseil communautaire, après avoir étudié le Compte de Gestion 2020, chapitre par chapitre et article par article :

- **APPROUVE** pour l'exercice 2020, le compte de gestion du budget annexe du SPANC qui s'établit comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement en 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	- 15 245.63 €		+ 26 514.02€	+ 11 268.39 €
Fonctionnement	+ 37 563.00 €	+ 23 022.62 €	+ 1 101.99 €	+ 15 642.37 €
<b>Total</b>	<b>+ 22 317.37 €</b>	<b>+ 23 022.62 €</b>	<b>+ 27 616.01 €</b>	<b>+ 26 910.76 €</b>

Soit un résultat de clôture pour l'exercice 2020 de **+ 26 910.76 Euros**.

Conformément au tableau transmis à Monsieur le Sous-préfet de BRIGNOLES.

**Délibération n°2021/063 : Approbation du Compte Administratif 2020 du budget annexe Economie**

Le Conseil communautaire, après avoir étudié le Compte Administratif 2020, chapitre par chapitre et article par article et après l'avoir rapproché du Compte de Gestion établi par Monsieur le Percepteur de Barjols :

- **APPROUVE** pour l'exercice 2020, le compte administratif du budget annexe Economie qui s'établit comme suit :

<b>RECETTES NETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>122 831.45 €</b>
<b>RECETTES NETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>377 762.53 €</b>
<b>DEPENSES NETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>114 480.57 €</b>
<b>DEPENSES NETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>159 974.25 €</b>

Soit un résultat d'exploitation pour l'exercice 2020 de **+ 8 350.88 €** et un résultat d'investissement pour l'exercice 2020 de **+ 217 788.28 €**.

Conformément au tableau transmis à Monsieur le Sous-préfet de BRIGNOLES.

**Délibération n°2021/064 : Approbation du Compte de Gestion 2020 du budget annexe Economie**

Le Conseil communautaire, après avoir étudié le Compte de Gestion 2020, chapitre par chapitre et article par article :

- **APPROUVE** pour l'exercice 2020, le compte de gestion du budget annexe Economie qui s'établit comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement - 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	+ 27 692.74 €		+ 217 788.28€	+ 245 481.02 €
Fonctionnement	+ 273 911.51 €	0 €	+ 8 350.88 €	+ 282 262.39 €
<b>Total</b>	<b>+ 301 604.25 €</b>	<b>0 €</b>	<b>+ 226 139.16 €</b>	<b>+ 527 743.41 €</b>

Soit un résultat de clôture pour l'exercice 2020 de **+ 527 743.41 Euros**.

Conformément au tableau transmis à Monsieur le Sous-préfet de BRIGNOLES.

### Délibération n°2021/065 : Vote des taux d'imposition 2021 du budget général

Le Conseil, après avoir examiné les prévisions de recettes et de dépenses du Budget Primitif 2021 et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **DECIDE** de fixer le taux de la Taxe Foncière Bâtie 2021 à 1.00% générant un produit fiscal attendu de 276 900.00€.
- **DECIDE** de fixer le taux de la Taxe Foncière Non Bâtie 2021 à 7.30% générant un produit fiscal attendu de 46 340.00€.
- **DECIDE** de fixer le taux de la Taxe d'Habitation 2021 sur les résidences secondaires à 8.55% générant un produit fiscal attendu de 783 588.00€.

Concernant la Contribution Foncière des Entreprises (CFE), le conseil communautaire, après avoir examiné les prévisions de recettes et de dépenses du Budget Primitif 2021 et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **DECIDE** de voter un taux de CFE pour l'année 2020 à 31.11% générant un produit fiscal attendu de 928 634.00€.
- **DECIDE** de ne pas constituer une réserve du taux de CFE Unique pour l'année 2021.

### Délibération n°2021/066 : Reprise anticipée des résultats du budget général 2020 pour le vote du budget primitif 2021 du même budget

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** le principe d'une reprise anticipée des résultats de clôture du budget général 2020 pour les intégrer dans le budget primitif 2021 du même budget ;
- **ACCEPTE** l'intégration des résultats de clôture de l'exercice 2020 du budget général tels que présentés.

### Délibération n°2021/067 : Affectation de résultat de clôture budget général 2021

Après en avoir débattu, le conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents :

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Président d'affecter en investissement la somme de 134 036.18€ sur le compte 1068 au sein du Budget Général 2021.

**Délibération n°2021/068 : Vote du budget primitif du budget général 2021**

Après en avoir débattu, le conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents :

- **ACCEPTÉ** la proposition de Monsieur le Président d'affecter en investissement la somme de 134 036.18€ sur le compte 1068 au sein du Budget Général 2021.

-----

**Délibération n°2021/068 : Vote du budget primitif du budget général 2021**

**Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, après avoir étudié le budget primitif, chapitre par chapitre et article par article et après avoir précisé que pour l'année 2021 :**

- Le produit à percevoir au titre de la compensation du produit fiscal de la Taxe d'Habitation s'élève à la somme de 2 589 327€
- Le produit à percevoir au titre des contributions directes issues des taxes ménages (TFB et TFNB) pour équilibrer le budget s'élève à la somme de 323 330€
- Le produit à percevoir au titre de la Contribution foncière des entreprises pour équilibrer le budget s'élève à la somme de 928 634.00€
- Le produit à percevoir au titre de la CVAE est de 277 496.00€
- Le produit à percevoir au titre de l'IFER de 255 287.00€
- La contribution au fonds national de garantie des ressources est de 1 412 432.00€
  
- **ARRETE** pour l'exercice 2021 les sommes suivantes :

<b>RECETTES NETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>11 475 559.84 €</b>
<b>RECETTES NETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 581 090.12 €</b>
<b>DEPENSES NETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>11 475 559.84 €</b>
<b>DEPENSES NETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 581 090.12 €</b>

-----

**Délibération n°2021/069 : Création d'un emploi permanent à temps complet de chargé de communication dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs**

**Le Conseil communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents :**

- **VALIDÉ** la création d'un emploi permanent de chargé de communication à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, pour assurer les fonctions de Chargé de Communication dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, au grade d'adjoint administratif territorial (catégorie C) à compter du 1<sup>er</sup> août 2021 ;

- **ADOPTÉ** la modification du tableau des emplois et des effectifs ainsi proposées ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier ;
- **INDIQUE** que les crédits seront prévus au budget principal 2021 et les suivants.

-----

**Délibération n°2021/070 : Taxe de séjour 2022**

**Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :**

- **ADOPTÉ** le taux de 4% applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement ;
- **ADOPTÉ** les tarifs de la Taxe de Séjour :

<b>Catégories d'hébergement</b>	<b>Tarif intercommunal par personne et nuitée (en €)</b>
Palaces	2.73 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1.82 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1.36 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0.91 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles	0.68 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile	0.68 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.45 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20 €

- **INDIQUE** que le tarif total de la taxe de séjour est le suivant :

Catégories d'hébergement	Tarif intercommunal par personne et nuitée (en €)	Part départementale par personne et nuitée (en €)	Total tarif TDS par personne et nuitée (en €)
Palaces	2.73 €	0.27 €	3.00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1.82 €	0.18 €	2.00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1.36 €	0.14 €	1.50 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0.91 €	0.09 €	1.00 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles	0.68 €	0.07 €	0.75 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile	0.68 €	0.07 €	0.75 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.45 €	0.05 €	0.50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20 €	0.02 €	0.22 €

- **CHARGE M.** le Président de notifier cette décision aux services Préfectoraux et au Directeur des Finances Publiques.

-----

#### **Délibération n°2021/071 : Convention avec les communes pour mutualiser le dispositif Declaloc**

**Le Conseil communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents :**

- **VALIDE** le principe de créer une prestation de service selon les dispositions de l'article L.5211-4-1 du CGCT pour mutualiser un outil de télédéclaration pour le compte des communes volontaires, destiné aux habitants souhaitant effectuer de l'hébergement touristique sur leur habitation ;
- **PRECISE** que le recours à cette prestation de service relève d'un choix explicite des communes ; il n'est pas généralisé à l'ensemble du territoire communautaire ;
- **INDIQUE** que cette mutualisation de service est effectuée à titre gracieux entre les communes volontaires et la Communauté de communes ;

- **VALIDE** la convention proposée pour la mutualisation d'une prestation de service entre la Communauté de communes et les communes volontaires instaurant la télédéclaration pour leurs habitants souhaitant louer leur habitation à des fins touristiques ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces relatives à ce dossier.

-----

**Délibération n°2021/072 : Convention avec le SIVED NG pour définir l'occupation di situe de l'ISDND de Ginasservis**

**Le Conseil communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents :**

- **ACCEPTTE** la mise en place d'une convention entre la Communauté de communes et le SIVED NG fixant les règles relatives aux usages des espaces, biens et équipements présents sur le site de l'ISDND de Ginasservis, pour chaque collectivité présente au regard de leur compétence respective ;
- **VALIDE** la proposition de convention telle que présentée en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces relatives à ce dossier.

-----

**Délibération n°2021/073 : Demandes de subventions auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et du projet européen LIFE IP SMART WASTE (LIFE 16 IPE FR005) pour la réalisation d'une étude pour une stratégie de gestion des biodéchets**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- **ANNULE** la délibération n°2021-029 prise en date du 16 Février 2021 suite à une erreur matérielle ;
- **VALIDE** le principe d'engager une étude pour accompagner la Communauté de communes dans l'élaboration d'une stratégie sur la gestion des biodéchets (modalités de collecte et de traitement) ;
- **ACCEPTTE** le plan de financement proposé ;
- **SOLLICITE** une aide auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur à hauteur de 50% du coût de la démarche à 60 000 € TTC, soit une aide 30 000 € ;
- **SOLLICITE** une aide auprès du programme européen LIFE IP SMART WASTE (LIFE 16 IPE FR005) à hauteur de 30% du coût estimé de l'étude, soit une aide de 18 000 ®€ ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à cette démarche seront inscrits au BP 2021 et les suivants du budget annexe Ordures Ménagères communautaire ;
- **AUTORISE** M. le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

-----



**Délibération n°2021/074 : Demandes de subventions auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et du projet européen LIFE IP SMART WASTE (LIFE 16 IPE FR005) pour la réalisation d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- **ANNULE** la délibération n°2021-028 prise en date du 16 Février 2021 suite à une erreur matérielle ;
- **VALIDE** le principe d'engager une étude pour accompagner la Communauté de communes dans la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets ménagers et Assimilés (PLPDMA) ;
- **ACCEPTTE** le plan de financement proposé ;
- **SOLLICITE** une aide auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur à hauteur de 50% du coût de la démarche à 50 000 € TTC, soit une aide 25 000 € ;
- **SOLLICITE** une aide auprès du programme européen LIFE IP SMART WASTE (LIFE 16 IPE FR005) à hauteur de 30% du coût estimé de l'étude, soit une aide de 15 000 \*€ ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à cette démarche seront inscrits au BP 2021 et les suivants du budget annexe Ordures Ménagères communautaire ;
- **AUTORISE** M. le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

**Délibération n°2021/075 : Demandes de subventions auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et du projet européen LIFE IP SMART WASTE (LIFE 16 IPE FR005) pour l'informatisation des accès aux déchetteries communautaires**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- **ANNULE** la délibération n°2021-030 prise en date du 16 Février 2021 suite à une erreur matérielle ;
- **VALIDE** le projet tel que présenté pour l'informatisation des déchetteries communautaires ;
- **ACCEPTTE** le plan de financement proposé ;
- **SOLLICITE** une aide auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur à hauteur de 50% du coût de la démarche à 198 000 € TTC, soit une aide 99 000 € ;
- **SOLLICITE** une aide auprès du programme européen LIFE IP SMART WASTE (LIFE 16 IPE FR005) à hauteur de 30% du coût estimé de l'étude, soit une aide de 59 400 \*€ ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à cette démarche seront inscrits au BP 2021 et les suivants du budget annexe Ordures Ménagères communautaire ;
- **AUTORISE** M. le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

-----

**Délibération n°2021/076 : Demandes de subventions auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et du projet européen LIFE IP SMART WASTE (LIFE 16 IPE FR005) pour la création d'une déchetterie intercommunale à Tavernes et l'accueil des déchets professionnels**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- **VALIDE** le projet tel que présenté pour la création d'une déchetterie intercommunale de Tavernes ;
- **ACCEPTE** le plan de financement proposé ;
- **SOLLICITE** une aide auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur à hauteur de 300 000 € du coût des travaux évalué à 1 730 000 € HT, dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET) de la Provence Verte et Verdon ;
- **SOLLICITE** une aide auprès du programme européen LIFE IP SMART WASTE (LIFE 16 IPE FR005) à hauteur de 40% d'une enveloppe de dépenses de 310 000 € pour réaliser des travaux pour l'accueil des déchets des professionnels, soit une aide de 126 800 € ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à cette démarche seront inscrits au BP 2021 et les suivants du budget annexe Ordures Ménagères communautaire ;
- **AUTORISE** M. le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

-----

**Délibération n°2021/078 : Demandes de subventions auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et du projet européen LIFE IP SMART WASTE (LIFE 16 IPE FR005) pour développer une collecte séparée des biodéchets – Tranche 1**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- **VALIDE** le projet tel que présenté pour l'acquisition de composteurs de biodéchets pour les particuliers et les gros producteurs
- **ACCEPTE** le plan de financement proposé ;
- **SOLLICITE** une aide auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur à hauteur de 102 005 € du coût de la Tranche 1 des équipements évaluée à 204 010 € HT, dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET) de la Provence Verte et Verdon ;
- **SOLLICITE** une aide auprès du programme européen LIFE IP SMART WASTE (LIFE 16 IPE FR005) à hauteur de 30% d'une enveloppe de dépenses de 204 010 € HT l'acquisition de conteurs de biodéchets, soit une aide de 61 203 € ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à cette démarche seront inscrits au BP 2021 et les suivants du budget annexe Ordures Ménagères communautaire ;
- **AUTORISE** M. le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

INFO SITE INTERNET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PROVENCE VERDON